

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS
SÉANCE DU 9 FÉVRIER 2021 À 18 HEURES 30

N° DEL2021_030 : CONVENTION ADULTE RELAIS POUR LE DÉVELOPPEMENT DE
LA PARTICIPATION CITOYENNE ET LE FONCTIONNEMENT DES CONSEILS
CITOYENS

L'an deux mille vingt et un, le neuf février

Le conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois s'est réuni à la salle événementielle de Pratgraussals à Albi le mardi 9 février 2021 à 18 heures 30, sur convocation de madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, présidente de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Présidait la séance : Madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL

Secrétaire : Monsieur Michel TREBOSC

Membres présents votants : Mesdames, messieurs,
Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Marie-Pierre BOUCABEILLE, Roland GILLES, Laurence PUJOL, Jean-Michel BOUAT, Marie-Corinne FORTIN, Mathieu VIDAL, Naïma MARENGO, Bruno LAILHEUGUE, Anne GILLET VIES, Gilbert HANGARD, Odile LACAZE, Achille TARRICONE, Nathalie BORGHESE, Steve JACKSON, Nathalie FERRAND-LEFRANC, Pascal PRAGNERE, Danielle PATUREY, Jean-Laurent TONICELLO, Frédéric CABROLIER, Marie-Claire GEROMIN, Pierre DOAT, Philippe GRANIER, Eric GUILLAUMIN, Patrice DELHEURE, Marc VENZAL, Grégory AVEROUS, Jérôme CASIMIR, Gérard POUJADE, Elisabeth CLAVERIE, Bernard DELBRUEL, Ghislain PELLIEUX, Anne-Marie ROSÉ, Thierry DUFOUR, Christine TAMBORINI, Michel TREBOSC, David DONNEZ, Martine LASSERRE, Camille DEMAZURE, Patrick MARIE, Jean-François ROCHEDREUX, Yves CHAPRON

Membres présents non votants :

Mesdames Marie-Thérèse LACOMBE, Marie-Christine CABAL, Agnès BRU, monsieur Jacky MIQUEL

Membres excusés : Madame Sylvie FONTANILLES CRESPO et monsieur Thierry MALLÉ

Membres représentés : Mesdames, messieurs,

Patrick BLAY (pouvoir à Jean-Michel BOUAT), Fabienne MENARD (pouvoir à Marie-Pierre BOUCABEILLE), Geneviève MARTY (pouvoir à Roland GILLES), Nicole HIBERT (pouvoir à Pascal PRAGNERE), Alfred KROL (pouvoir à Thierry DUFOUR)

Votants : 48

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 9 FÉVRIER 2021

N° DEL2021_030 : CONVENTION ADULTE RELAIS POUR LE DÉVELOPPEMENT DE LA PARTICIPATION CITOYENNE ET LE FONCTIONNEMENT DES CONSEILS CITOYENS

Pilote : Politique de la ville

Madame Naïma MARENGO, rapporteur,

Les conseils citoyens relèvent du dispositif de démocratie participative ; chaque membre, ne représente que lui-même. Dans cette logique, il a été validé l'accompagnement des conseils citoyens sans structure porteuse. Au terme du fonctionnement du GIP, l'agglomération prévoit :

- Un appui à la demande, pour permettre aux conseils citoyens de fonctionner, pour leurs réunions et, ou sur la façon de travailler ;
- Un accompagnement pour travailler avec les conseils citoyens en groupe projet et les aider pour proposer ou contribuer à des actions.

Entre mi-2018 et mi-2019, l'Agglomération avait un adulte relais mis à disposition du GIP pour l'accompagnement de la participation citoyenne. Sur cette période, l'action de l'adulte relais avait beaucoup amélioré le lien et les contacts avec les habitants et favorisé de manière très significative l'entrée de femmes des quartiers en parcours d'insertion. L'action de l'adulte relais auprès des habitants des quartiers a ainsi des répercussions positives plus larges que le fonctionnement des conseils citoyens ou la seule participation citoyenne.

Encadré et appuyé par la cheffe de projet du contrat de ville, l'adulte relais travaille avec les trois conseils citoyens de l'Albigeois et pour développer la participation des habitants.

Accompagner et soutenir les initiatives des conseils citoyens :

- Repérer les envies, capacités et initiatives informelles des habitants, identifier les leviers d'actions et en faire part aux conseils citoyens ;
- Participer aux actions d'information et de mobilisation des habitants, dont celles à l'initiative des conseils citoyens, mais sans se substituer à eux ;
- Apporter une aide en termes de communication et de visibilité de l'action des conseils citoyens, faciliter les échanges d'expériences entre conseils, stimuler la dynamique locale.

Développer la participation des habitants :

- Aller à la rencontre des habitants au quotidien, en particulier ceux peu habitués à participer à la vie locale (jeunes, personnes d'origine étrangère...) ;
- Ecouter les habitants, les aider à formuler les problèmes et à les porter au sein du conseil citoyen. Il porte une attention particulière à la parole des jeunes et des femmes ;
- Accompagner les habitants qui le souhaitent à intégrer le conseil citoyen, et les informer sur le fonctionnement et les actions du conseil citoyen ;
- Informer les habitants sur les actions du Contrat de ville et le Fonds de participation des habitants ;

- Mieux faire connaître les initiatives des associations et les dispositifs et actions de l'agglomération et des partenaires.

Il est le porte-parole des habitants et leur donne confiance pour qu'ils s'expriment, s'impliquent et développent leur intervention au bénéfice du quartier. Il se positionne comme tiers ressource, facilitateur neutre pour les conseils citoyens et les habitants.

Aujourd'hui l'Etat propose à l'Agglomération de renouveler ce poste d'adulte relais. Un avis favorable a été donné à l'Etat.

Le Conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU les statuts de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU l'avis favorable du Bureau communautaire du 12 janvier 2021,

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À LA MAJORITÉ, avec 43 voix pour, 4 voix contre

Madame Nathalie FERRAND-LEFRANC, monsieur Pascal PRAGNERE, Monsieur Jean-Laurent TONICELLO, Madame Nicole HIBERT

1 abstention(s)

Madame Danielle PATUREY

APPROUVE la signature d'une convention adulte relais avec l'État pour créer un poste d'accompagnement au bénéfice des trois conseils citoyens Albigeois et de la participation des habitants,

APPROUVE le recrutement d'un agent contractuel en convention adulte relais,

AUTORISE la présidente à remplir toutes les démarches inhérentes au dossier et à signer les documents y afférents,

DIT QUE les crédits nécessaires, en dépenses et recettes, sont inscrits au budget primitif du budget général 2021 de l'agglomération.

Pour extrait conforme,
Fait le 9 février 2021,

La présidente,

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL